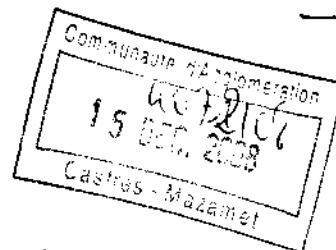




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE CASTRES



LE SOUS-PREFET
L. RD

Castres, le 11 décembre 2008

Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan
Elaboration du PADD



COURRIER ARRIVE

LE 15 DEC. 2008

Monsieur le Président.

Dans le prolongement des documents produits et présentés par les services de l'Etat en décembre 2007 sur les enjeux du développement du territoire et pour faire suite aux réunions thématiques de cet automne auxquelles ces services ont participé, je souhaitais vous faire part d'éléments complémentaires de réflexion sur les priorités stratégiques qui paraissent devoir être prises en compte dans le PADD du point de vue de l'Etat.

Sur les enjeux du développement économique

Plus que jamais, il y a nécessité de fixer une stratégie d'offre foncière à vocation économique qui soit pertinente à la fois au sein du territoire du Pays et par rapport aux territoires voisins, afin de jouer sur des effets de complémentarité et de synergie plutôt que d'éparpillement ou de concurrence.

De ce point de vue, le PADD gagnerait à clarifier l'hypothèse de croissance démographique et économique qu'il retient, avec le niveau adéquat d'offre foncière à vocation économique tant en qualité qu'en quantité de surfaces. L'affirmation plus volontariste de l'ancrage du territoire aux pôles structurants de compétitivité (CBS et AGRIMIP) pourrait également aider à la définition de cette stratégie.

Sur les enjeux de l'habitat, de la cohésion urbaine et sociale et des déplacements

A ce sujet, l'on peut reprendre l'observation sur le choix pertinent des hypothèses de croissance (démographie, emplois, logements) à retenir, en les rapprochant de celles figurant dans l'étude prospective de l'aire métropolitaine de Toulouse et en s'interrogeant sur leur compatibilité.

S'agissant des choix en matière d'urbanisme, l'enjeu de la réduction de la consommation d'espace devrait être plus clairement pris en compte comme un axe majeur aussi bien dans ses dimensions quantitatives (la référence à 750 m²/logement paraît aller dans le bon sens mais en revanche l'éventuelle reprise d'une référence à une taille minimale de parcelles à 2500 m² serait contradictoire et ne se justifie plus par des contraintes d'assainissement) que qualitatives (travailler sur la qualité et la densité urbaines, sur la réhabilitation des centres urbains).

.....

Sur les enjeux de l'environnement et du développement durable

L'enjeu de la consommation maîtrisée de l'espace est également au cœur de cette thématique avec la nécessité dans le SCOT, de définir précisément les espaces naturels et ruraux à préserver en contenant l'étalement urbain.

Les enjeux environnementaux gagneraient également à être déclinés au regard de références connues (Directive ERU, futur plan de gestion quantitative de l'eau, orientations et enjeux SDAGE 2010-2015...). Pour ce qui concerne les énergies renouvelables, les travaux produits par le Pôle éolien pourraient aussi utilement être pris en compte. Les services de l'Etat pourraient évidemment vous les présenter.

Sur les enjeux de gouvernance


Dans le document de synthèse de décembre 2007, les services de l'Etat insistaient sur l'enjeu de la cohérence territoriale qui « requiert le partage des diagnostics, la transversabilité des visions, la synergie des acteurs et la complémentarité des projets ». Dans la phase de formalisation du PADD, ces objectifs d'émergence de modes de gouvernance à la hauteur des ambitions du territoire restent fondamentaux pour s'assurer que chaque collectivité et chaque acteur adhère positivement à la démarche du SCOT en trouvant pleinement sa place dans cette mise en perspective des objectifs stratégiques. L'un des points importants à cet égard, tient à la co-production au sein du SMIX d'un projet qui prenne aussi bien en considération les objectifs d'une ville, d'une agglomération et de 2 EPCI de tailles et d'enjeux différents.

Telles sont les quelques remarques ou contributions complémentaires qu'il me paraissait utile de porter à votre connaissance pour enrichir votre réflexion après la phase de travaux thématiques puis de réunions territoriales.

Je ne verrais que des avantages à ce que, pour vous les commenter plus précisément, nous puissions tenir avec vous et vos collaborateurs et le cas échéant, à votre convenance, le comité syndical, une réunion de travail qui pourrait avoir lieu dès le début de l'année 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée. *et de vos sentiments les meilleurs.*

Le Sous-Préfet.


Jacques TRONCY

SCOT PAYS D'AUTAN
Monsieur Jean-Pierre PARIS
Président du Syndicat mixte du Scot du Pays d'Autan
Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
81115 CASTRES CEDEX